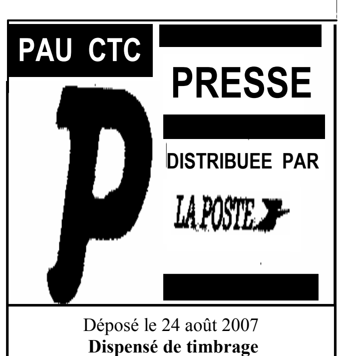



**N° 89 –2** **supplément au numéro de juin 2007**

imprimé par nos soins N° CPPAP : 0410 S 07349 -

Directeur de la publication : Sargeni-Chetaud I - Exp: école et syndicalisme **0.70€**




**Le SNUipp-FSU qui est qui et où !**

**LES CONSIGNES de rentrée de résistance de combat...**

**Direction d'école**
**Blocage administratif**
**Base élèves**
**Carte Scolaire**
**Enseignement LV**
**Remplacements**
**Précarité : avs, evs**

**Cette année, je m'engage, je me syndique au SNUipp-FSU**

# Dès maintenant, résister et construire !

Lois après lois, décrets après décrets, guère de trêve estivale pour la politique populiste et ultra-libérale de ce gouvernement. Insatiablement, il continue de conjuguer les verbes casser, démanteler, détruire, brader… Les compléments d'objet ? les Services Publics (avec plusieurs dizaines de milliers suppressions de postes, la précarité à tous les étages…), les solidarités (avec les franchises médicales), le droit de grève (avec la volonté d'imposer un service minimum), les universités et l'école, plus sélectives, moins égalitaires…

Le fameux bouclier fiscal et la défiscalisation des heures supplémentaires achève la poursuite des objectifs de cette politique qui prend aux plus faibles pour donner aux plus riches. En attendant la TVA sociale…

Pas de pause non plus dans l'insupportable et indigne chasse aux sans-papiers. Le Ministère de l'immigration et de l'identité nationale est comptable du vertigineux objectif de 25000 reconduites à la frontière.

Dans l'Education, le non remplacement de plusieurs milliers d'enseignants partant en retraite va s'ajouter aux milliers de suppressions des années précédentes et va entraîner des régressions sans précédents à tous les niveaux : scolarisation en maternelle, intégration des élèves en situation de handicap, aide et de soutien aux élèves en difficulté, formation, remplacement… Au contraire, la hausse démographique dans les écoles comme la nécessité de transformer l'école pour assurer la réussite de tous les élèves appellent à une augmentation du nombre de postes et de places au concours de recrutement des enseignants.

Le dossier de la direction et du fonctionnement des écoles n'est en rien réglé. Le recours au recrutement de personnels précaires (EVS, AVS) reste la règle.

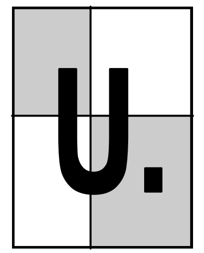
Pourtant, des résistances s'organisent, des mobilisations s'annoncent dans différents secteurs. Dès la rentrée, les intersyndicales Education et Fonction Publique doivent se réunir. RESF continue à organiser la défense des familles de sans-papiers. Face à une crise sociale qui s'aggrave, aux difficultés mondiales qui s'amplifient, le battage médiatique tout-libéral de Sarkozy et son gouvernement va trouver ses limites dans l'opinion lasse des fausses promesses et des paillettes…

**Alors, pas de résignation, de fatalisme mais tous ensemble, des projets, des espoirs, des mobilisations, des luttes à construire et à gagner pour transformer l'école et la société !**



## L'équipe des délégué(e)s* du personnel et les militant(e)s* du SNUipp-FSU.64, premier syndicat des écoles

vous souhaitent une bonne rentrée à tous !




### *Certes… mais qui se cachent derrière ces étiquettes ?

**les délégué(e)s du personnel s'appellent :**
Mathilde Blanchard; Yann Moreau; Catherine Beaumatin; Renaud Bousquet; Danièle Jarriè; Jean-Paul Rodriguez; Cécile Senderain; Christophe Izard; Marie-Christine Baldonado, Georges Belles; Hélène Oury et Monette Lacomme-Dumas, délégué (e)s du personnel du SNUipp64 depuis décembre 2005.

Ils sont là pour informer, défendre tous les collègues (syndiqués au SNUipp ou non), pour soutenir les écoles en menace de fermeture ou en demande d'ouverture, pour faire entendre la voix des personnels….

**Mais d'où viennent-ils ?**
**RAPPEL HISTORIQUE ...**
**ET MODERNE**

Autrefois, l'administration seule effectuait les diverses procédures touchant les personnels (fermeture, nominations, mutations, sanctions…). C'est en 1947 que des instances paritaires de concertation sont mises en place dans la fonction Publique. Même si dans ces instances la vois du président (l'IA) reste prépondérante, la voix des délégués du personnel ne peut être ignorée. Ces commissions jouent un rôle important en matière de transparence, d'informations, de caisse de résonnance des revendications, d'avancées diverses….

Ces délégués du personnel sont élus par vous, tous les trois ans (+ de 49% des voix à la dernière élection) Rendez-vous donc en décembre 2008 pour les étourdis de l'année 2005 et pour tous les nouveaux PE venus !

**les militant(e)s déchargé(e)s se nomment :**
Cathy Beaumatin; Françoise Dalia; Georges Belles; Isabelle Sargeni-Chétaud; Kathy Achourroun - Pétrissans; Mathilde Blanchard; et Yann Moreau. Ils bénéficient chacun d'une décharge syndicale et sont remplacés dans leur classe à hauteur d'un à deux jours par semaine. Ils s'occupent des divers dossiers, répondent au téléphone, aux mails, font le lien avec le national, la FSU, rédigent les bulletins, les impriment, tiennent des permanences à l'IUFM, rencontrent et accompagnent les collègues, préparent les diverses actions, etc...

**et il y a AUSSI et SURTOUT :**
des collègues militants (retraités ou non) qui donnent de leur temps bénévolement pour le bon fonctionnement du SNUipp64… des syndiqués , membres ou non du Conseil Syndical, grâce à qui le SNUipp existe, sans eux: pas d'argent, pas de collectif, pas de résistances ou de propositions possibles…

**Ils siègent :**

**Aux CTPD et CDEN**
Conseil et Comité départementaux où se traitent la carte scolaire, les rythmes scolaires, le taux d'indemnité logement, la politique départementale d'éducation...

**Aux CAPD**
Commissions où sont examinés les avancements, les départs en formation continue, professionnelle ou spécialisée les listes d'aptitude direction, professeur des écoles, les diverses phases du mouvement, les mutations...

**Aux CDAS**
La commission d'aide sociale qui examine les demandes d'aides ou de prêts à courts termes sans intérêt pour les personnels en difficultés.

**Au conseil départemental de formation**
Pour examiner les contenus et calendrier de la formation et établir le plan de formation continue.

**Aux commissions de réforme**
Qui traitent le taux et les pensions d'invalidité et la reconnaissance des accidents du travail.



# Communiqué Réseau Education Sans Frontière




C'est un enfant, il a douze ans, il est entre la vie et la mort à Amiens. (aux dernières nouvelles, son état s'est amélioré) Il aurait pu être Chinois, être plus âgé, et le drame aurait pu avoir lieu à Dôle, Lyon, Lille ou n'importe où en France. Ce n'est pas un accident. C'est l'effet direct et inéluctable de la politique imposée aux préfectures et aux policiers par le gouvernement. Les services sont soumis à des quotas en matière d'interpellation (125 000 exigés par le ministre en 2007) et d'expulsions (25 000).

**Oui, les sans-papiers sont pourchassés par la police. Jusque chez eux.**

D'autres drames, moins spectaculaires, se déroulent partout en France : à l'heure où nous écrivons, 10 parents (pères ou mères) d'enfants scolarisés sont placés en centre de rétention par la préfecture de police de Paris, en attente de leur expulsion pendant qu'à la maison le parent échappé à la rafle et les enfants sont dévorés d'inquiétude devant leur avenir de demi-orphelins. A Metz, un autre père de famille risque l'expulsion par l'Allemagne vers la Mongolie. Et on pourrait poursuivre cette liste qui dénombrera toujours en deçà de la réalité arrestations et expulsions, familles déchirées et vies brisées….

Le Réseau sans frontières est fier de défendre ces familles, ces enfants ; il s'efforce de construire la solidarité nécessaire, même en cette période où l'Etat, quoiqu'il en dise, en profite pour mettre les bouchées doubles.

Les enfants de ce pays, où leurs familles sont venues chercher tolérance et liberté ont le droit de vivre comme tous les enfants, sans la peur quotidienne au ventre, de même que leurs parents.

Il faut mettre fin aux expulsions, et aux pratiques auxquelles les forces de police se livrent, et donner à ceux qui vivent à nos côtés le droit au séjour..

## « Laissez les grandir ici »

**Le SNUipp dénonce la multiplication des expulsions et demande solennellement au gouvernement :**

**que cessent les arrestations de familles sans-papiers et les reconduites à la frontière ;**

**que tout soit fait pour que la scolarisation des enfants se passe dans les meilleures conditions ;**

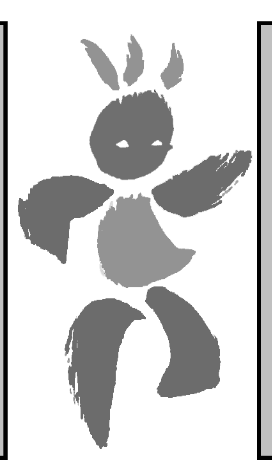
**que le droit à l'éducation pour tous soit respecté.**

**Le SNUipp demande la régularisation de tous les sans-papiers.**

**Avec la FSU, Il appelle à poursuivre l'action dans le Réseau Education Sans Frontières.**

## A la rentrée,
## il ne doit manquer aucun élève dans nos classes !

**SNUipp 64**
**14, av. de Saragosse**
**64 000 PAU**
**tél. : 05 59 80 28 27**
**Fax : 05 59 80 67 50**
**Mail : SNU64@snuipp.fr**
**PERMANENCES**
**du lundi au vendredi de 14 à 17 h**



**Site Internet**
Vous trouverez en ligne toutes les infos d'actualité,
les actions en cours,
les infos administratives …
**http://www.snuipp.fr/64**
et tous les Lundis,
le « Kisaitou va loin »
dans la boite mail de votre école

# Consignes syndicales de rentrée à afficher

## 1) carte scolaire … septembre 2007 :

**Attention CTPD fermetures et ouvertures de rentrée le mercredi 05 septembre au matin : tout va aller extrêmement vite à cette rentrée.**

Crainte de fermeture, demande d'ouverture, situation de blocage…
Contacter au plus vite le SNUipp-FSU pour préparer et construire les mobilisations avec les parents et les élus.

## 2) carte scolaire …rentrée 2008
## ( décidée en février 2008 pour la rentrée de septembre 2008)

Plusieurs communes rurales ont reçu en juin un courrier de l'Inspection d'Académie les informant d'un projet de retrait de poste pour la rentrée ... 2008.

- Il s'agit là d'un effet de la "Charte des Services Publics en milieu rural" qui impose aux administrations d'annoncer très tôt les mesures de restriction ou de disparition des services publics.

Il s'agit aussi, à n'en pas douter, de l'ouverture de la chasse aux 10 000 suppressions de postes annoncées par le ministère...

**Toutes les écoles qui disposent d'informations de ce type** doivent nous envoyer au plus vite copie des premiers courriers reçus. Il leur faudra également, dès le 1er trimestre de la prochaine année scolaire, nous contacter pour définir les dispositions à prendre et organiser les mobilisations nécessaires pour la défense de l'Ecole Publique.

## 3) direction et fonctionnement des écoles :
## « continuons ensemble le blocage »

*voir l'encart national dans ce bulletin*

Le « protocole » ne règle en rien la question de la direction et du fonctionnement de l'école. La question du temps et de la reconnaissance des fonctions reste entière. Le ministère a fait le choix de mettre en oeuvre un accord rejeté par la profession et a refusé d'ouvrir de vraies négociations prenant en compte les revendications exprimées majoritairement par les personnels. Le ministère a décidé de sanctionner les directeurs en blocage administratif.

**Le SNUipp demande que les sanctions contre les directeurs soient levées.**
**Il demande que la direction d'école et le fonctionnement fassent partie des discussions ministérielles sur le métier d'enseignant.**

**Dès la rentrée, le SNUipp-FSU appelle à poursuivre le blocage administratif.**

Il décide de réunir les personnels sur ces questions dès la rentrée et de débattre des suites de l'action en vue de la préparation d'Etats Généraux de la direction et du fonctionnement de l'école

.

Mode d’emploi du blocage administratif :

**Informer, bloquer et résister**

*lettre aux parents (voir le modèle dans l’encart national dans ce bulletin)
*motion du conseil des maîtres (même encart)
*refuser collectivement de participer aux réunions de directeurs
ou profiter de celles-ci pour porter haut et fort nos revendications
sur la direction et le fonctionnement de l’école.
*Informer le SNU de toute difficulté ou « amicale » pression
*Bloquer les enquêtes de rentrée (lourde et légère)
*Bloquer les comptes-rendus des différents conseils, le projet d’école
*Bloquer les différentes enquêtes envoyées par l’IA (effectifs, langues…)
**bref, tous les courriers qui ne pénalisent pas élèves et collègues**

**Pour résister et ne pas rester seuls, envoyez tous les documents bloqués au SNUipp 64 mention grève administrative (14 avenue Saragosse 64000 PAU). Si l’IEN vous les demande, vous le renvoyez vers le SNUipp.**

## 4) Base Elèves

Le SNUipp demande l'arrêt de son utilisation. Il soutient les collègues contre toutes les pressions qui pourraient s'exercer.. Il demande la diffusion de logiciels qui permettent la gestion des écoles sans possibilité d’extraction extérieure du contenu des fichiers.

## C'est pourquoi le SNUIPP appelle

**à ne pas étendre l'expérimentation (il faut être volontaire pour y participer) tant que des réponses satisfaisantes ne sont pas faites par le ministère**

**pour celles et ceux qui sont déjà dans l'expérimentation à neutraliser certains champs en particulier « nationalité », « RASED » et« absentéisme »**

## 5) enseignement des langues vivantes étrangères

Les textes précisent que les échanges de service (D90-788 du 6.09.90 et NS 91-065 du 11.03.91) ne constituent pas une obligation et indiquent un maximum horaire : 3h/semaine au cycle II, 6h/semaine au cycle III). L’habilitation des personnels chargés de l’enseignement des langues à l’école primaire (C. 2001-222 du 29.10.01) a pour but, à terme, la dispense exclusive de cet enseignement par « les seuls maîtres du 1er degré ».

**Il n’est nulle part fait mention d’obligation.**

**Autrement dit, si vous êtes habilité(e), vous n’êtes pas tenue d’assurer l’enseignement des langues dans d’autres classes. En cas de pression, nous en informer au plus vite.**

## 6) Remplacement non assurés

renvoi des élèves après deux jours de non-remplacement avec lettre explicative aux parents
non utilisation des ATSEM, EVS…
envoi d’un courrier de protestation à l’IA signé par le conseil des maîtres et les parents
informer systématiquement le SNUipp-FSU

## 7) Enseignants mis en cause

Problèmes dans l’école avec des parents, des élus, l’IEN… les relations peuvent être difficiles voire conflictuelles. Ces dernières années, le SNUipp-FSU 64 a été saisi de nombreuses situations de collègues mis en cause dans leurs pratiques. Attention, avant d’écrire quoi que ce soit, ne restez pas isolés, demandez conseil le plus rapidement possible aux délégués du personnel du SNUipp-FSU 64.

# Quand viendra la fin de l'été...

## Service minimum : pas touche au droit de grève !

Le gouvernement a donc choisi la fin juillet pour présenter au Parlement un projet de loi scélérat , qui sous couvert d'instaurer un « service minimum dans les transports terrestres » entend en fait, empêcher les salariés d'user librement du droit de grève.

Attention, ne nous-y trompons pas : la quasi totalité des dysfonctionnements des transports terrestres publics est due à la dégradation des infrastructures qui sont largement abandonnées par l'Etat, à la suppression de milliers de postes et au transfert de nombreuses missions de service public au privé.

Plusieurs dispositions, et notamment celle qui obligerait les salariés à se déclarer gréviste 48 heures avant le déclenchement d'un conflit, constituent une grave remise en cause de la liberté de chacun d'user du droit de grève. Constitutionnellement, ce droit est individuel, et offre à chaque citoyen, le droit de se déterminer, y compris jusqu'au dernier moment, en fonction des négociations engagées ou des réponses apportées par les employeurs.

François Fillon et plusieurs membres du gouvernement sur un air de « My Thatcher is rich ! » ont explicitement confirmé une possible extension à l'ensemble du service public et notamment à l'Education Nationale.

Déjà, le 31 juillet, la FSU avec d'autres organisations syndicales ont manifesté partout en France (150 à Pau, 100 à Bayonne…) pour dénoncer solennellement cette nouvelle agression. Première étape d'une mobilisation qui en appellera d'autres si le gouvernement s'obstine à fouler aux pieds le droit des travailleurs ! A suivre donc dans l'unité la plus large !

## la Fonction Publique ? au pain sec !

**Et l'allègre pachyderme de l'âge de glace ?**
**– 10 000 ?**
**- 17 000 départs à la retraites non remplacés?**

Après les dizaines de milliers de suppressions de ces dernières années, le dégraissage massif continue. Les annonces de non remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite (ou même deux comme prévu au départ?) se traduiront par de nouvelles suppressions massives de postes dans les Services publics. aura des conséquences dramatiques sur l'emploi et les conditions de travail ainsi que sur le champ et les missions des services publics. Les services publics dans leur diversité n'en sortiront pas indemnes. Ce sont à la fois les usagers et les personnels qui en paieront le prix.

Dans l'éducation, à un moment où globalement le nombre d'élèves est en augmentation et où la lutte contre les inégalités et contre l'échec scolaire nécessiteraient un effort budgétaire sans précédent : en fait c'est l'offre d'éducation qui sera réduite tout comme la capacité d'assurer la réussite de tous.

Dans tous les secteurs ces choix vont s'accompagner d'une aggravation de la précarité.

Encore une fois, en dépit de relatifs reculs, la logique comptable à courtes vues a pris le pas sur la réponse aux besoins et aux attentes et sur les investissements d'avenir.

## franchises médicales :

**vers un nouveau recul du niveau des remboursements de la Sécurité Sociale et un risque réel de remise en cause de ses principes actuels de solidarité.**

**Appliquer une franchise, c'est :**

ne rien rembourser au patient en dessous d'un seuil annuel de dépenses proposé par le gouver-

- même si elle épargnait les patients bénéficiaires de la CMU, c'est pénaliser les patients aux revenus les moins élevés

c'est aggraver les difficultés d'accès aux soins de ceux qui ne peuvent actuellement se payer une complémentaire, de ceux qui ne le pourront plus car le coût des complémentaires augmente-

- c'est rendre impossible, en médecine générale, la pratique du tiers payant, alors que celui-ci est nécessaire pour l'accès aux soins des patients aux revenus les plus modestes.

c'est dissuader les patients de se faire soigner pour des maladies apparemment peu sévères mais qui, faute de soins, risquent de s'aggraver ; c'est les inciter à reporter à plus tard les actes de prévention ; c'est l'inverse d'une politique cohé-

- c'est économiquement inefficace : les forfaits, mis en place ces dernières années, n'ont pas empêché l'accroissement des dépenses de soins car celles-ci sont concentrées sur un petit nombre de personnes à pathologies graves.

Ce projet s'inscrit dans une « culture » des uns contre les autres, génératrice de haines sociales.

Alors, le 29 septembre 2007, tous ensemble, journée de mobilisation pour permettre ensuite, s'il n'y a pas abandon par le gouvernement de cette proposition injuste, d'engager, dans la deuxième quinzaine d'octobre, des manifestations décentralisées dans toute la France.

Alors, pas de résignation, de fatalisme mais des projets, des idées, des espoirs, des mobilisations, des luttes à construire et à gagner !

# Bulletin de syndicalisation

# COTISATIONS 2007 / 2008

| | ECHELONS | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| ***Instituteur*** | | | 112 | 114 | 117 | 119 | 122 | 128 | 134 | 142 | 155 |
| ***Prof. Ecoles*** | | | 121 | 124 | 131 | 140 | 149 | 160 | 171 | 184 | 197 |
| ***Prof. Ecoles Hors classe*** | 156 | 171 | 186 | 198 | 214 | 225 | 235 | | | | |
| ***PEGC*** | | | | | 121 | 127 | 133 | 141 | 148 | 157 | 166 |
| ***PEGC hors classe*** | 140 | 148 | 157 | 166 | 188 | 202 | | | | | |
| ***PEGC classe exception-nelle*** | 188 | 204 | 214 | 228 | 241 | | | | | | |
| ***PE2*** *70* | **Aide – éduca-teur** 39 | | | | | | | | | | |
| ***PE1*** *35* | **AVS / AE / EVS** 39 | | | **CPA** 80 % | | | | | | | |
| ***Retraités*** *92* | **Suppléant éventuel** 69 | | | **CFA** 75 % | | | **Temps partiel** Cotisation X % | | | | |

*66 % de la cotisation syndi-cale est déductible des im-pôts.*

*Exemple :*

***Cotisation 2007/2008 : 131 €***

***Déduction impôts 2008 : 84,46***

***Coût réel de la cotisation : 44,54€***

## Vous êtes

| | |
|---|---|
| **Directeur école 1 classe** | **Ajoutez 3 € à votre cotisation** |
| **Directeur école 2 à 9 classes** | **Ajoutez 10 € à votre cotisation** |
| **Directeur école 10 classes et +** | **Ajoutez 13 € à votre cotisation** |
| **Directeur établissement spécialisé** | **Ajoutez 13 € à votre cotisation** |
| **IMF , PEMF, CPC, CPD…** | **Ajoutez 10 € à votre cotisation** |

| **AUTORISATION DE PRELEVEMENT** | **NUMERO NATIONAL EMETTEUR 411 859** |
|---|---|
| *J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever si ce dernier le permet tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous désigné . En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier.* | |
| NOM PRENOM ADRESSE du débiteur | Nom et adresse du créancier |
| | SNUIPP des Pyrénées Atlantiques<br>14 avenue de Saragosse<br>64000 PAU |
| COMPTE A DEBITER | Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter |
| Etablissement<br><br>Guichet :<br><br>Numéro de compte :<br><br>Clé RIB : | |

**Pensez à joindre un RIB !**


# SNUipp 64

**14, av. de Saragosse**
**64 000 PAU**
**tél. : 05 59 80 28 27**
**Fax : 05 59 80 67 50**
**Mail :SNU64@snuipp.fr**


## PERMANENCES

**du lundi au vendredi de 14 à 17 heures.**

**DÉLÉGUÉ(E)S du PERSONNEL**

Mathilde BLANCHARD
Yann MOREAU
Catherine BEAUMATIN
Renaud BOUSQUET
Danièle JARRIE
Jean-Paul RODRIGUEZ
Cécile SENDERAIN
Christophe IZARD
Marie-Christine BALDONADO
Georges BELLES
Hélène OURY
Monette LACOMME-DUMAS

**SECRÉTARIAT DÉPARTEMENTAL**

Yann MOREAU

**1er degré**

Catherine BEAUMATIN
Georges BELLES
Renaud BOUSQUET
Isabelle MELKA

**IUFM - Débuts de carrière**

Mathilde BLANCHARD

**Collège**

Huguette MAZET

**ASH / SEGPA**

Françoise DALIA
Isabelle SARGENI-CHETAUD

**Trésorerie**

Danièle JARRIE
Jean-Philippe CHETAUD

## Site Internet

Vous trouverez en ligne toutes les infos d'actualité, les actions en cours, les infos administratives …

**http://www.snuipp.fr/64**

et tous les Lundis, le « Kisaitou va loin » dans la boite mail de votre école

**Sommaire**